

des bombes, des canons, des mortiers, des boîtes pour pierriers et signaux...

Le 2 septembre 1749, **Pierre-François Rigaud de Vaudreuil**, gouverneur de Trois-Rivières, écrit au ministre: "*Les Forges du Saint-Maurice sont aussi dans mon gouvernement. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées... Il y a plusieurs maîtres. Il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, ...*".

Jacques Lacoursière termine le récit en exprimant le regret que "les documents concernant l'histoire des Forges du Saint-Maurice entre 1756 et 1760 font défaut⁽⁴⁾." Il cite la conclusion qu'en tirent les historiens Boissonnault et Bédard: "L'absence d'informations reliées aux opérations de cet établissement est sans doute liée à l'administration de **Bigot** et aux procès qui lui furent intentés lors de son retour en France, simultanément à la chute de la Nouvelle-France". Suivant le Traité de Paris, en 1763, Les Forges passèrent à la couronne britannique. Cent vingt ans plus tard, en 1883, l'établissement sidérurgique le plus perfectionné en Amérique pendant les premiers cent ans, fermait ses portes, sa technologie étant

devenue obsolète.

En terminant, nous espérons que ces quelques extraits de l'Histoire populaire du Québec vous induiront à vous procurer cette œuvre, d'ailleurs très lisible, de Jacques Lacoursière, afin d'y explorer de plus près la fascinante histoire des Forges du Saint-Maurice, et autres faits saillants de l'histoire du Québec.

* "*Texte cité par Lacoursière*". "Texte de la référence citée"

(1) Histoire populaire du Québec, Jacques Lacoursière, Tome 1, Des origines à 1791, Les éditions Septentrion, Sillery, (Québec), 1995

(2) Canadian Encyclopedia, Hurtig Publishers, Edmonton, Alberta, 1985, p. 817 Les Forges Saint-Maurice, Dale Miquelon.

(3) Noms et lieux du Québec, La Commission de toponymie du Québec, Les Publications du Québec, Sainte-Foye (Québec), 1994, page.380, Les Vieilles-Forges.

(4) Lucie Frigon (56) a trouvé au site internet de l'Université de Moncton une référence à une documentation qui pourrait fournir des éclaircissements sur cette période. Le site: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/inst-gouv/f212.html>

Nouvelles lumières sur la date de mariage de François Frigon et de Marie-Claude Chamois

Comme on le sait, les documents qui nous informeraient de la date de mariage du couple fondateur - les actes de mariage notarial et religieux - sont perdus. On a supposé que le mariage eut lieu aux alentours de l'année 1670 après que Marie-Claude fit annuler le contrat de mariage qui la liait, depuis le 16 octobre 1670, à un certain Pierre Forcier. Vu que le premier-né, Jean-François, est né vers 1674, on a supposé que le mariage avait eu lieu vers 1672. Mais voici que de nouvelles lumières viennent éclairer le sujet grâce à des papiers que Gaétan Frigon (107) a trouvés récemment dans son "grenier" et qu'il nous a remis pour qu'on les étudie. Bien que, comme nous allons le voir, la "preuve généalogique" n'est pas là, à toutes fins pratiques, on sait maintenant que le mariage fut célébré au mois de novembre 1670, après que le couple eut signé le contrat de mariage le mois précédent, c'est-à-dire à ce même mois d'octobre où Marie-Claude avait signé le contrat de mariage avec Pierre Forcier, pour ensuite l'annuler à brève échéance.

Ces renseignements se trouvent dans un document daté du 21 juin 1688, ayant trait à un stade du procès intenté à Paris contre Marie-Claude Chamois par sa mère, Jacqueline Girard. Le texte suivant tiré de ce document s'inspire sans doute des actes de mariage que Marie-Claude avait soumis comme pièces à conviction pour prouver son identité lors du procès.

" Les Filles du Roy...arrivées au Canada au mois d'aoust 1670, la partye de Talvatz y contracte mariage avec François Frigon au mois d'octobre ensuivant et fut le mariage célébré par un prêtre du séminaire de Québec faisant fonction de curé de la coste de Batiscan, dans le contrat duquel mariage elle a pris son véritable nom.... lequel mariage célébré au mois de novembre."*

Le même document jette aussi quelques lumières sur la date de départ de Marie-Claude pour la France en 1685:

"...qu'au mois de novembre 1685 elle est partye de ce pays sous l'autorité et avec la procuration de son mary pour revenir en France en la compagnie du Sr de Boyvinet lieutenant général des trois-rivières de ce pais, et arrivèrent heureusement à La Rochelle le 20 décembre ensuivant, ensuite vient à Paris où elle arriva au commencement de janvier 1686."

Cette découverte pose de nouveaux jalons qui nous rapprocheront de la réponse à la question: d'où venait François Frigon? Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

* Au procès de juin 1688, Talvatz était évidemment l'avocat de Marie-Claude. Ne pas le confondre avec Joly de Fleury, son avocat au procès devant le Parlement de Paris (la cour supérieure de France à l'époque) en avril 1693. On se souviendra que Henri-François Daguessau agissait à ce procès, en qualité d'avocat général.